

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le 17 février à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Serge MERCIER, Maire.

Présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, GAS Marcel, ROSTAING Jean-Pierre, HUMBERT Régis, GODET Arnaud, MONIN Florence, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, GENTIL Dominique

Absent excusé : CICOELLA Sébastien, ROMATIF Julien, GUERRERO Elisabeth

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia

Date de convocation : le 10 février 2022

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte-rendu du précédent conseil. Monsieur le Maire en rappelle néanmoins les grands titres et les délibérations prises. Aucune remarque n'est formulée.

Ces précisions apportées, l'ordre du jour peut être développé :

ORDRE DU JOUR

- Délibération – approbation du compte administratif 2021
- Délibération – approbation du compte de gestion 2021
- Délibération - affectation du résultat
- Délibération – mise en place du RIFSEEP
- Lignes directrices de gestion et ressources humaines
- Suivi du projet cour d'école
- Avancement urbanisation du terrain communal
- Information sur le conseil municipal des jeunes
- Travaux voirie – bâtiments
- Compte-rendu des commissions communales et intercommunales
- Urbanisme
- Courriers reçus
- Questions diverses

PROCURATION

CICOELLA Sébastien donne procuration à FAVRE-PETIT-MERMET Patricia

ROMATIF Julien donne procuration à GENTIL Dominique

GUERRERO Elisabeth donne procuration MERCIER Serge

➤ **Délibération – approbation du compte administratif 2021**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021, présenté, au nom de la commission finances, par Monsieur GAS Marcel, 2^{ème} Adjoint, qui s'établit ainsi :

Primarette

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	398 608.64 €	545 314.48 €
Investissement	506 399.60 €	337 159.85 €

Hors de la présence de Monsieur Serge MERCIER, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte administratif du budget communal 2021, 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

➤ **Délibération – approbation du compte de gestion 2021**

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion communal 2021, présenté, au nom de la commission finances, par Monsieur GAS Marcel, 2^{ème} adjoint, qui s'établit ainsi :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	647 400.40 €	706 570.96 €	1 353 971.36 €
Titres de recettes émis	337 159.85 €	594 038.48 €	931 198.33 €
Réductions de titres		48 724.00 €	48 724.00 €
Recettes nettes	337 159.85 €	545 314.48 €	882 474.33 €
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	647 400.40 €	706 570.96 €	1 353 971.36 €
Mandats émis	506 399.60 €	409 907.04 €	916 306.64 €
Annulations de mandats		11 298.40 €	11 298.40 €
Dépenses nettes	506 399.60 €	398 608.64 €	905 008.24 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent		146 705.84 €	
Déficit	169 239.75 €		22 533.91 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1612-12 et L2121-31,
Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2021, présenté par le receveur municipal,
Le Conseil municipal de la commune de Primarette, après avoir entendu le compte de gestion de l'exercice 2021, présenté, au nom de la commission finances, par Monsieur GAS Marcel, 2^{ème} adjoint, et après en avoir délibéré,
Approuve le compte de gestion de l'année 2021, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Primarette

➤ **Délibération - affectation du résultat**

Au nom de la commission finances, Monsieur GAS Marcel, 2^{ème} adjoint, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2021 du budget principal de notre commune. Cet excédent constaté au compte administratif 2021 s'élève à 300 637.80 €.

M. GAS Marcel propose d'affecter cet excédent à la section d'investissement pour un montant de 223 533.51 € et à la section de fonctionnement pour un montant de 77 104.29 €.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

Vu le compte administratif 2021 du budget principal de la commune, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 17 février 2022,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur GAS Marcel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Décide d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement, constaté à la clôture de l'exercice 2021 du budget principal, pour un montant de 223 533.51 € à la section d'investissement et pour un montant de 77 104.29 € à la section de fonctionnement.

➤ **RIFSEEP - Régime Indemnitare tenant compte des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis du Comité Technique en date du 25/01/2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide des dispositions suivantes :

Un certain nombre d'objectifs ont été définis par les élus pour faire évoluer le régime indemnitaire :

- verser un régime indemnitaire à l'ensemble des agents,
- instaurer un système lisible et transparent,
- prendre en compte les responsabilités liées aux postes occupés, indépendamment des grades et de la situation statutaire des agents.

Le régime indemnitaire sera versé aux agents stagiaires et titulaires.

La présente délibération intègre les agents contractuels sous condition d'ancienneté.

Le régime indemnitaire sera composé de deux parts : une part fixe et une part variable.

- La part fixe

Une part fixe versée basée sur des niveaux de responsabilités et l'expérience professionnelle acquise. Elle sera versée *mensuellement* au prorata du temps de travail.

- La part variable :

Une part variable conditionnée à la satisfaction de critères discutés lors des entretiens individuels annuels d'évaluation. Elle fera l'objet d'un versement annuel au mois de novembre de chaque année.

Détermination des groupes de fonctions et plafonds

Primarette

Groupes de fonctions et cadres d'emplois	Critères part fixe	Part fixe : Montants annuels maximums retenus par la collectivité	Part fixe : Montants plafonds annuels réglementaires maximum	Part variable : Montants annuels maximums retenus par la collectivité	Part variable : Montants plafonds annuels réglementaires maximum
Catégorie C G1 Adjoint Administratif	Coordination, gestion de dossiers complexes	7 800 €	11 340 €	1 260 €	1 260 €
Catégorie C G2 Adjoint technique Adjoint Administratif ATSEM	Agent d'application	7 200 €	10 800 €	1 200 €	1 200 €

Dispositions du décret n° 2010-997 du 26 août 2010 applicables dans la FPE

L'agent continuera à percevoir intégralement son régime indemnitaire dans les cas suivants :

- Congés annuels
- Récupération de temps de travail
- Compte épargne temps
- Autorisations exceptionnelles d'absence
- Congés maternité, paternité le congé de paternité et d'accueil de l'enfant, adoption
- Congés pour accidents de services, pour maladies professionnelles
- Formations, stages professionnels ou tout acte dans le cadre professionnel extérieur au lieu de travail habituel.

En cas de congé de maladie ordinaire (y compris CITIS): le régime indemnitaire suivra le sort du traitement.

En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie: le versement du régime indemnitaire sera suspendu.

Le Maire est autorisé à prendre les arrêtés individuels d'attribution du régime indemnitaire et à signer, au nom et pour le compte de la Mairie, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.

Le montant du régime indemnitaire fait l'objet d'un réexamen :

- En cas de changement de fonctions
- En cas de changement de grade
- Tous les 4 ans en l'absence de changement et au vu de l'expérience acquise.

La présente délibération prend effet au 1^{er} janvier 2022.

➤ Lignes directrices de gestion et ressources humaines

Parallèlement à la mise en place du RiFSEEP, la commune devait soumettre au CDG38 sa politique en matière de gestion des ressources humaines dans un document intitulé « Lignes directrices de Gestion »

Outre un état des lieux concernant la structure de l'effectif et la politique suivie par la collectivité, ce document établi pour 6 ans, énumère les conditions à remplir par les agents :

- En matière d'avancement de grade à l'initiative de la collectivité
- En matière de promotion interne, changement de cadre de fonctions, proposé par la collectivité mais toujours décidé, en dernier ressort, par le CDG 38.

Primairette

➤ **Suivi du projet cour d'école**

Amélie Mariller, de l'atelier Pop Corn, est venue passer une journée à l'école (le 21/01/2022). Lors de cette journée, elle a fait une observation de l'usage de la cour par les enfants, elle a rencontré Yann Coasse du CIB (Centre de l'Île du Battoire), les employés communaux ainsi que l'équipe enseignante.

Une nouvelle rencontre avec le personnel communal est prévue afin de collecter leur vision de la cour ainsi que leurs souhaits. La date n'est pas encore définie.

➤ **Avancement urbanisation du terrain communal**

Après notre premier contact du CAUE du 10 janvier dernier, nous avons retravaillé nos intentions et notre projet d'urbaniser le terrain communal lors d'une deuxième réunion le 10 février dernier avec M Boularand, expert du CAUE.

Nous avons défini un projet articulé autour de logements individuels et collectifs destinés aux jeunes actifs, aux aînés avec des logements de plain-pied, avec également des cellules à usage de services et commerce, le tout dans un environnement qualitatif, s'intégrant bien dans notre village. Point de vigilance sur l'imperméabilisation des sols et le ruissèlement pluvial. Nous attendons le diagnostic et les recommandations de cet organisme avant d'avancer avec un promoteur immobilier.

➤ **Information sur le conseil municipal d mars les jeunes**

Six jeunes de Primarette se présentent pour un mandat de 2 ans : Lenny CUCCA, Aubin EYNARD, Alexandre JOUBERT pour les écoliers et Aude FANJAT, Maya MONIN, Nathanaël RIBEIRO pour les collégiens.

Les élections du CMJ auront lieu le mardi 8 mars de 16h à 18h.

Les enfants de l'école de Primarette iront voter pendant le temps scolaire, les collégiens pourront venir voter après leurs cours.

Un vote par procuration est mis en place afin de permettre à tous les enfants de participer à cette élection.

A l'issue des élections, le CMJ procèdera à l'élection du Maire, une collation sera offerte par la municipalité pour clore cette journée.

➤ **Travaux voirie – bâtiments**

Voirie :

Une nacelle a été louée pour la semaine prochaine afin d'effectuer le retrait des illuminations et de tailler quelques branches dangereuses.

Le curage des fossés va bientôt commencer, ainsi que le rebouchage des trous dans les chemins ruraux.

Une haie végétale et des claustras vont être disposer autour du PAV (Point d'Appoint Volontaire) dans un souci d'esthétisme et pour éviter que les papiers soient dispersés par le vent.

Projet école :

Le chantier avance conformément au planning. Les cloisons sont posées et les travaux de préparation dans l'école maternelle ont commencé (exécution du sous-œuvre entre la salle de motricité et la nouvelle tisanerie).

Conformité :

Visite de conformité électrique annuelle : les démarches ont été réalisées et nous avons reçu le rapport de la société DEKKRA.

Chemin de Galine :

Le technicien est passé et nous avons trouvé une solution qui convient à tout le monde.

Platanes :

Primarette

Le delta entre le devis que nous avons eu et le fait d'effectuer la taille avec nos agents est relativement faible (environ 300 €), nous avons donc décidé de reporter l'opération comme nous l'avions évoqué précédemment.

Cure :

Une personne de chez Alpes Isère Habitat est venue le 7 février afin de constater l'humidité résiduelle et doit faire passer un plombier pour faire un test de fuite. Nous avons profité de son passage pour évoquer la remise en état du bâtiment des Jonquilles, l'entretien des espaces verts, la rénovation du logement au-dessus de la cure et la rénovation énergétique du logement des Narcisses.

PAV (Point d'Apport Volontaire) :

Nous avons fait réaliser plusieurs devis pour des claustras et des haies végétales. Nous poserons des claustras pour séparer le PAV de la propriété de la famille Ailloud pour ne pas générer de nuisances. Pour le reste de l'aménagement, nous n'avons pas encore délibéré.

Stade Pétrequin :

Nous avons réalisé des travaux de remise en état des sanitaires extérieurs et remis la clôture qui avait été volée.

Travaux d'urgence voirie :

Nous devons réaliser des travaux d'urgence sur le chemin de Grand Champ, après le pont du Rimondet, pour changer une traversée de route cassée, ainsi que sur le chemin de Simandre, pour renforcer un fossé qui se creuse et qui entraîne l'affaissement de la banquette, ce qui fragilise l'enrobé du chemin.

Agent technique :

Nous avons commencé le renouvellement du matériel de notre agent technique en achetant une débroussailleuse et une tronçonneuse. Pour rappel, le matériel utilisé sur la commune est celui que Pascal Pibiri avait mis à disposition.

➤ Compte-rendu des commissions communales et intercommunales

Communication :

La commission s'est réunie afin de finaliser le nouveau plan de Primarette. Il reste à finir les tracés des chemins pédestres et à vérifier quelques chemins communaux.

Nous avons, également, dispatcher les manifestations entre les différents membres pour la rédaction des articles du prochain Prim'infos.

Environnement

1.PAV nouvel emplacement

Afin de finaliser l'aménagement Sébastien a étudié 2 solutions : l'installation de claustras ou un espace végétaliser.

La solution retenue sera la végétalisation avec un claustra dans le fond.

Sébastien a sollicité Fred Bourne. Celui-ci doit nous faire une proposition.

L'idée de la demande du « Label Commune sans pesticide » a été évoquée... à étudier.

2.Projet Briques

Ce projet a pour but de remonter les briques en argile et en paille de l'abribus qui a été déplacé au bord du terrain de boules.

La directrice de l'école est partante pour réaliser ce projet avec les élèves. Il faudra également organiser un chantier participatif sur un week-end pour la mise en place des briques.

Arnaud et Pierre se renseignent auprès de Romain (connaissance) pour un accompagnement sur ces ateliers.

3.Matinée Nettoyage

Pour la session de mai (date à fixer) une animation « sensibilisation au tri » sera proposée. Pour cela, un devis à été demandé auprès du centre de tri de Penol. (en attente).

Cette matinée sera aussi l'occasion d'effectuer le nettoyage des trois parcours référencés sur le plan de la commune.

4.Giratoire Bardin

Question de la possibilité d'aménagement du rond-point. L'idée étant d'y installer une charrette que M. Dervieux nous a proposée lors de l'Expo photos de septembre. Serge s'est rapproché de M. Gauthier de la Maison du Département, nous sommes en attente d'une réponse.

Primarette

En parallèle, il serait souhaitable d'aller vérifier l'état de la charrette chez M. Dervieux.

5. Plan chemins

Présentation de ce plan à l'aide du vidéoprojecteur. Pas de remarque particulière, mais proposition d'y faire apparaître : arbres remarquables, ancienne tuilerie et charbonnière ainsi qu'une source. Dom se charge de les situer.

6. Elagage

Sébastien et Régis vont mettre en place un cahier des charges pour la fréquence d'entretien des haies de la commune afin de prioriser l'aspect sécuritaire et réduire le coût financier.

7. Projet chantier participatif

Prévoir la réfection du mur en galets situé vers le bâtiment des Jonquilles.

8. Contenu Site mairie page Environnement

-Présentation des projets participatifs : briques, mur du Lavoir, mur en galets vers les Jonquilles

-Commission fleurissement

-Ambrosie (Julien Romatif)

9. Fleurissement

Afin de remettre en état la végétalisation du mur de soutènement en contre bas de l'église, il faudrait renflouer les alvéoles avec de la terre. Sébastien voit pour faire déposer 2 à 3 godets de terre en haut de ce mur. Reste la question de la gestion des taupins qui avaient attaqué les plantations précédentes (idée des pommes de terre à tester).

EBER Commission culture

Appel à projets aux associations culturelles du territoire pour l'année 2022

Présentation de l'Appel à projets aux associations culturelles. Quelques critères ont évolué suite aux observations de l'an dernier :

- Suppression de la nécessité de collaboration entre 2 associations

- Précision sur la notion d'apport en fonds propres

- Candidatures en deux temps : retrait de dossier avec possibilité de rendez-vous d'accompagnement puis envoi du dossier.

Chaque mairie recevra dans les prochains jours le descriptif et le formulaire dans le but de les faire parvenir aux associations concernées.

Soutien à Moly-Sabata

Présentation de la demande de subvention demandée à EBER d'un montant de 58000€.

La Commission a donné un avis favorable.

Réseau des médiathèques ECuME : point d'avancement du diagnostic

Hausse significative des volumes de prêt et augmentation des fréquentations (principalement des moins de 14 ans)

CR Convention territoriale globale du 10 février 2022

La Convention Territoriale Globale (nouveau dispositif qui va lier EBER et les communes avec la CAF à partir de 2023) a été présentée en bureau élargi aux maires le 11 octobre puis en conseil communautaire le 8 novembre 2021.

Dans ce cadre, nous sommes amenés à travailler par zone au niveau du territoire EBER afin de dégager des enjeux communs au territoire et/ou spécifiques par zone.

La CTG est un contrat d'engagements politiques entre les collectivités locales et la CAF, le Département et la MSA pour maintenir et développer les services aux familles.

Plusieurs champs d'interventions peuvent être mobilisés avec comme enjeu une approche transversale des besoins du territoire : l'enfance, la jeunesse, l'accès aux loisirs, l'accueil des personnes en situation de handicap, la mobilité, l'accompagnement à la parentalité, l'insertion professionnelle, l'accès au numérique...

Pour cela il est nécessaire de réaliser un diagnostic de besoins auprès de tous les acteurs locaux afin de formaliser un schéma de développement.

Ce jour nous avons travaillé pour la zone 1 (Beaurepaire, Bellegarde Poussieu, Jarcieu, Moissieu sur Dolon, Pact, Pisieu, Pommier de Beaurepaire, Primarette, Revel Tourdan, St Barthélémy de Beaurepaire St Julien de l'Herms).

SIRRA/PAPI

Le SIRRA (syndicat isérois des rivières Rhône aval) et le PAPI (plan d'action et de prévention des inondations) ont tenu leur 2^e comité de pilotage de 11 février dernier à Beaurepaire.

Primarette

Dans une 1ere étape, le PAPI a réalisé une étude sur la connaissance des risques et aléas « inondations » sur notre territoire.

Dans un 2^e temps, il s'agit maintenant d'élaborer un programme d'actions global doublé d'un programme de travaux pour gérer les risques « inondation » à l'échelle du bassin versant Sanne Dolon.

Il s'agit de 26 fiches actions pour un montant total de 633 500 €.

Le SIRRA rappelle que notre territoire est particulièrement vulnérable aux inondations notamment sur la partie aval avec le développement urbain et industriel. Sur les parties amont, les milieux naturels et aquatiques associés à une faune et une flore remarquables constituent des atouts de territoire à préserver.

L'actualisation d'un PAPI complet, retardé par la crise sanitaire, est un objectif d'ici la fin 2022 et il est prévu de faire appel à un prestataire spécialisé pour mobiliser et interroger le grand public.

Restitution enquête restauration scolaire

L'intercommunalité EBER s'est réunie le 9 février dernier pour donner les résultats de l'enquête sur la qualité de la restauration scolaire sur son territoire ; l'Etat a labellisé notre territoire en Projet Alimentaire Territorial (PAT). Cela consiste « à faire pour et avec » les acteurs locaux et les initiatives de proximité.

52 établissements parmi les 57 dénombrés ont répondu à ce questionnaire.

Deux tiers des établissements sont en restauration concédée dont plus de la moitié en liaison froide. L'objectif de 50 % de produits de qualité et durables dont 20 % de produits bio est tenu mais nous pouvons encore progresser.

D'autres actions sont identifiées pour améliorer les circuits d'approvisionnements comme par exemple la plateforme ReColTer de St Prim qui approvisionne davantage la métropole de Lyon que notre territoire ; même remarque pour Gelifruit de Chanas qui souhaite expérimenter et développer la production de légumes surgelés.

Un point sera fait d'ici l'été 2022 sur l'évolution de ces indicateurs.

Aménagement territoire urbanisme

Lancement de la procédure d'élaboration du PLUI par EBER, avis des conseils municipaux :

Avis favorable de 34 communes sur les 37 constituant la communauté de communes

Le recrutement de 3 personnes est en cours et devrait se concrétiser avant fin Avril :

- 1 assistant à maîtrise d'ouvrage
- 1 assistant en logistique
- 1 assistant en communication/concertation

Une subvention de 320 000€ a déjà été obtenue de la DDT pour une estimation d'environ 2 000 000 € pour l'instruction du PLUI.

PLU en cours

Révision : Beurepaire, accord de principe de la DDT

St Julien de l'Herms, Ville s/Anjou

Modifications simplifiées : 10 communes

Modifications sollicitées : 8 communes n'incluant pas Primarette.

Serge doit revoir Vincent Daon pour éclaircir ce point.

➤ Urbanisme

PC Devaux Régis, pour une extension de 33,40 m² : accordé

DP Joud / Nivon pour un garage : refusée (à représenter en PC)

➤ Courriers reçus

Primarette

Un courrier anonyme concernant le déplacement du PAV (Point d'Apport Volontaire) qui déplore la non présence d'une haie. Cette haie est prévue mais en l'absence de nom, nous ne pouvons apporter de réponse à ce courrier.

M. Rochas Frédérique nous prévient qu'il prend la suite de M. Bador pour l'accueil des Compostels.

M. Lenglet nous fait part d'une subvention possible pour les particuliers concernant la rénovation du petit patrimoine.

➤ **Questions diverses**

Que pouvons-nous faire pour le barrage naturel qui s'est formé sur le Dolon ? Le SIRRA va être contacté pour voir comment régler le problème.

➤ **Date prochain conseil municipal :**

Jeudi 31 mars à 18h30

Primairette